

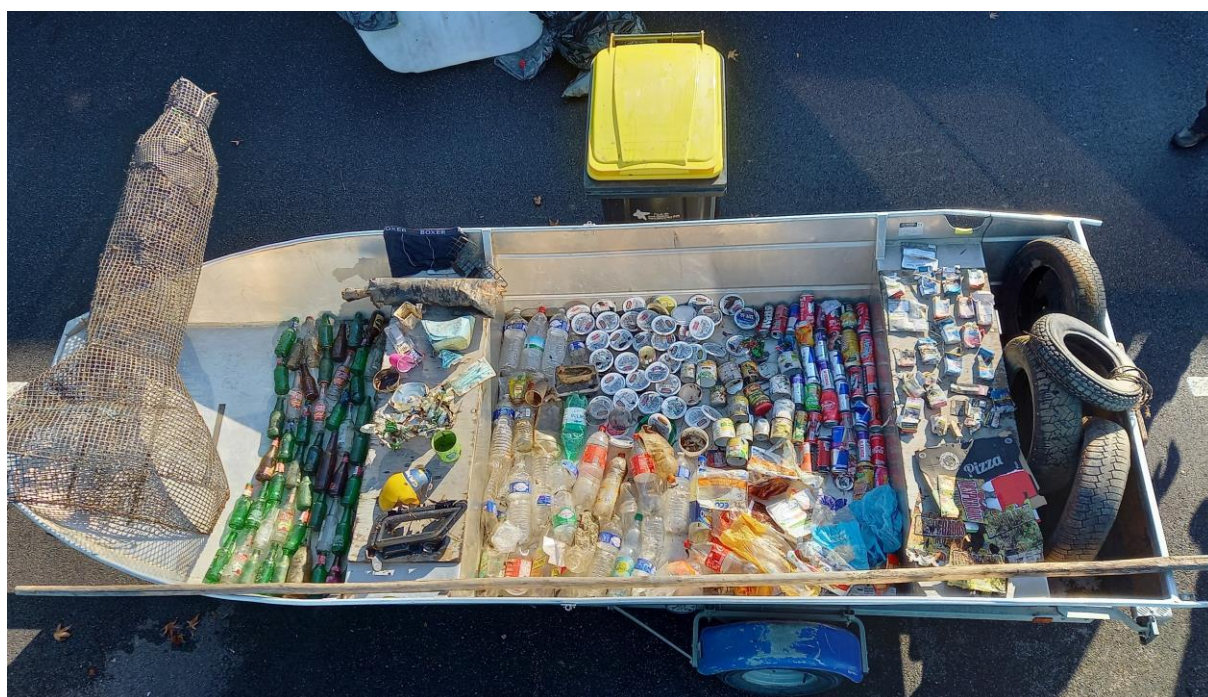
Communiqué de presse

Le 26/10/21

Trop de déchets autour du Brivet et des cours d'eau du bassin versant du Brivet !

Les agents du Syndicat du Bassin Versant du Brivet ont mené une action de ramassage de déchets lors d'une action d'entretien de la ripisylve (végétation présente sur le bord des berges d'un cours d'eau).

En une matinée, plusieurs sacs poubelles de déchets ont été ramassés sur le secteur du Brivet par deux agents du Syndicat du Bassin Versant du Brivet.



Bouteilles en plastiques et verres, canettes, papier, tuyaux, encombrants... sont autant de déchets qui ont pu être récoltés et sont trop souvent présents et même régulièrement présents dans les eaux du bassin versant Brière Brivet.

« A chaque fois que nous allons sur le terrain pour nos actions autour des cours d'eau, nous retrouvons forcément des déchets de différentes natures en plus ou moins grande quantité, il faut que cela cesse ! » indique un agent du SBVB.



Ces déchets, le plus souvent non biodégradables, représentent de réelles menaces pour les eaux de notre territoire : ingestion par la faune aquatique, rejet de substances toxiques, dégradation longue... D'ailleurs, petit rappel des durées de vie de nos principaux déchets :

- Un mégot de cigarette. Durée : de 1 à 2 ans (1 mégot est susceptible à lui seul de polluer 500 litres d'eau)
- Un chewing-gum ou papier de bonbon. Durée : 5 ans
- Huile de vidange : 5 à 10 ans (1 litre d'huile peut couvrir 1000 m² d'eau et ainsi empêcher l'oxygénation de la faune et de la flore aquatique pendant plusieurs années. De plus, rejetée dans le réseau des eaux usées, l'huile usagée colmate les filtres dans les stations de traitement de l'eau et perturbe les process d'épuration biologiques.)
- Une canette en aluminium. Durée : entre 10 et 100 ans
- Une bouteille en plastique. Durée : entre 100 et 1000 ans
- Un sac plastique. Durée : 400 ans minimum
- Un pneu. Durée : entre 500 et 1 000 ans (Source Ademe)
- Une bouteille en verre. Durée : 4000 ans minimum

Sur un bassin versant comme le bassin versant Brière Brivet, il existe une multitude de connexions entre les eaux qui participent à la propagation de ces déchets. En parallèle, le Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB) mène des actions de préservation, de protection et de restauration des cours d'eau. C'est pourquoi, afin d'agir intelligemment et collectivement, il est important de ramasser ces déchets pour limiter les pollutions sur l'environnement et protéger la biodiversité et notre santé.

Plus d'informations : contacter le SBVB au 02 40 45 60 92

Contact

Syndicat du Bassin Versant du Brivet
Mathilde GOALABRE, Animatrice Bassin Versant (en charge de la communication) mathilde.goalabre@sbvb.fr
Zone Abbaye, 5 rue des frères lumière
02 40 45 60 92
www.svbv.fr